

ORDRE DU JOUR :

Date de convocation

09.10.2017

Date d'affichage

09.10.2017

Nombre de conseillers :

18

Présents : 17

Votants : 18

- Rétrocession à la commune de la parcelle AH 344 Impasse la Croix Vauthier ;
- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- Rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne ;
- Demande d'inscription de la grande rue au programme des travaux d'aménagement de traverses d'agglomérations sur voirie départementale ;
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

L'an deux mil dix-sept, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

OBJET :

Etaient présents tous les conseillers sauf : Claude MICHELIN.

POUVOIR :

- Claude MICHELIN a donné pouvoir à Hervé MAILLET,

Jérémy MAUUARIN a été désigné secrétaire.

N° 2017/26

**RETROCESSION A LA
COMMUNE DE LA
PARCELLE AH 344
IMPASSE LA CROIX
VAUTHIER**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il a reçu une demande de la part de plusieurs propriétaires tendant à céder à la commune la parcelle AH 344 correspondant à la voie privée qui dessert les n° 15, 16 et 17 La Croix Vauthier. Il précise que les frais relatifs à cette cession seront pris en charge par les copropriétaires.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE la cession de la parcelle AH 344.

AUTORISE le Maire à accomplir tous les actes en découlant.

DIT que cette parcelle correspondant à l'impasse de la rue La Croix Vauthier est intégrée dans le domaine public de la commune.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

*Acte reçu en
préfecture le
23/10/2017*

N° 2017/27

**RAPPORT DE LA
 COMMISSION
 LOCALE
 D'ÉVALUATION DES
 CHARGES
 TRANSFÉRÉES ET
 ATTRIBUTIONS DE
 COMPENSATION
 2017**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 13 septembre 2017 doit être adopté à la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population de l'EPCI ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI).

En ce qui concerne la commune de SARRY, le montant des attributions définitives 2017 est arrêté à 96 679 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Pour : 18

Contre :

Abstention :

DECIDE d'adopter le rapport de la CLECT 2017 qui arrête le montant définitif des attributions de compensation 2017 pour la commune de SARRY à 96 679 € et de notifier cette décision au Président de la communauté d'agglomération.

*Acte reçu en
 préfecture le
 23/10/2017*

N° 2017/28

**RAPPORT
 D'ACTIVITES 2016
 DE LA COMMUNAUTE
 D'AGGLOMERATION
 DE CHALONS EN
 CHAMPAGNE**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND acte dudit rapport.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

*Acte reçu en
 préfecture le
 23/10/2017*

N° 2017/29

**DEMANDE
 D'INSCRIPTION DE
 LA GRANDE RUE (RD
 60) AU PROGRAMME
 DES TRAVAUX
 D'AMÉNAGEMENT DE
 TRAVERSES**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Grande rue (RD 60) vont être achevés début novembre et que le SIEM va aussitôt entamer l'enfouissement des réseaux. Ces travaux devraient alors durer environ 5 mois.

Il précise que les travaux de réfection de voirie et de trottoirs de l'ensemble de la grande rue qui suivront et qui visent à sécuriser les usagers et à assurer l'accessibilité pourraient être inscrits au programme départemental des travaux d'aménagement de traverses d'agglomérations.

**D'AGGLOMERATIONS
SUR VOIRIE
DEPARTEMENTALE**

Dans ce cadre, le département prend en charge la totalité du montant TTC des travaux sur chaussée dans la limite d'une largeur de 6 mètres et participe aux frais d'études (à hauteur de 8 % du montant TTC des travaux de chaussée) ainsi qu'à la réalisation des trottoirs, bordures, caniveaux et plateaux surélevés (à hauteur de 18% avec un plafond des dépenses éligibles limité à 280 € HT par mètre linéaire).

Pour : 17

Contre :

Abstention : 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Acte reçu en
préfecture le
23/10/2017*

Après en avoir délibéré,

DECIDE la réalisation des travaux d'aménagement de la Grande rue et s'engage à financer sa part de travaux.

DEMANDE l'inscription de la grande rue (RD60) au programme des travaux d'aménagement de traverses d'agglomérations sur voirie départementale.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 2017/26 : Rétrocession à la commune de la parcelle AH 344 Impasse la Croix Vauthier ;
- 2017/27 : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- 2017/28 : Rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne ;
- 2017/29 : Demande d'inscription de la grande rue au programme des travaux d'aménagement de traverses d'agglomérations sur voirie départementale ;

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :

MAILLET Hervé	REGNIER Sylvie	BREMONT Bruno	MONTEL MARQUIS Armelle	DOMMANGE François
DELB Michel	ANDRE Jeannine	LEBLANC André	BERTHON Claude	GEYER Françoise

2017/36

COMMUNE DE SARRY
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2017

DEROCHE Jean-Noël	ROBIN- BAUDOIN Florence	MICHELIN Claude	VERDIER Isabelle	GUERSILLON Céline
		<i>Représenté</i>		
TAPIN Laurent	MARAT Carine	MAUUARIN Jérémy		